

Eco-tidien

Journal d'informations économiques et financières - Récépissé N°0127/RDDJ/C19/BRP du 06 avril 2011



En attendant la publication officielle des recettes collectées l'année dernière au titre du droit de péage, l'Institut national de la Statistique, à travers une étude sollicitée par le Fonds routier, dresse le bilan estimatif desdits fonds qui servent à financer partiellement l'entretien routier à travers le pays. Cette étude a couvert l'ensemble du territoire national, en se focalisant sur 47 postes de péage répartis dans trois grandes zones géographiques, notamment le Nord, l'Ouest et le Sud.

EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Les postes de péage routier ont généré 12,43 milliards de Fcfa dans les caisses de l'Etat

STRATEGIE

Le Port de Douala-Bonabéri choisi d'internaliser ses opérations de dragage

Cette décision stratégique vise non seulement à réduire les dépenses considérables liées à l'externalisation, mais aussi à renforcer le contrôle national sur une activité cruciale pour le commerce extérieur du Cameroun. En réhabilitant ses propres équipements et en formant du personnel local, le port aspire à améliorer sa réactivité, à optimiser la gestion des ressources et à consolider son autonomie face aux défis croissants du secteur maritime. **P.5**



IMPOT SUR LE REVENU

Le gouvernement accentue la pression sur les salariés des grandes entreprises

L'administration fiscale donne jusqu'au 1er septembre à cette catégorie de contribuables pour procéder à la déclaration annuelle récapitulative, faute de quoi des sanctions leur seront appliquées. **P.6**



PARTENARIAT

Afriland First Bank s'inscrit à l'Université de Ngaoundéré

Mercredi 7 août 2024, Afriland First Bank a signé, une convention de partenariat avec l'Université de Ngaoundéré. La cérémonie s'est tenue dans la salle des actes de l'École de science et médecine vétérinaire, située sur le campus universitaire de Dang. Cette collaboration, s'inscrit dans le prolongement du programme « Young Graduate Program » lancé par la banque en 2021. **P.7**



FONDS COMMUN DE TITRISATION DE CREANCES FCTC BOAD DOLI-P 2024-2031

Investir pour L'AVENIR

TAUX D'INTERÊT **9,50% L'AN**

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : du 22 août au 06 septembre 2024 - MONTANT ÉMIS : 28,75 MILLIARDS DE FCFA - MATURITÉ : 62 MOIS

www.boad-doli-20242031.com

CÉDANT : BOAD

ÉMETTEUR : FCTC BOAD DOLI P 2024-2031

ARRANGEUR / SOCIÉTÉ DE GESTION : BOAD TITRISATION

CHEF DE FILE : IMPAXIS

DÉPOSITAIRE : NSIA

Cette opération a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous le n° FCTC/2023-01/CO-02-2024



**Wafa Assurance Vie
Cameroun**

Source de confiance

SE PROJETER DANS L'AVENIR AVEC **CONFIANCE**

C'EST OPTER POUR LES

SOLUTIONS CORPO

DE Wafa ASSURANCE
VIE CAMEROUN



**INDEMNITÉS DE
FIN DE CARRIÈRE**

**PRÉVOYANCE
COLLECTIVE**

**RETRAITE
COLLECTIVE**



OUTILS DE FIDÉLISATION



SOLUTIONS SUR-MESURE
SELON VOS BESOINS



DISPOSITIFS FISCALEMENT
ATTRACTIFS



Rue Toyota Bonapriso, immeuble Wafa Assurance
BP 13072 Douala - Cameroun

Pour toute information, contactez-nous :
@ solutionscorpo@wafaassurance.cm

www.wafaassurance.cm

ALUMINIUM BRUT

En 3 ans, Alucam multiplie par 2,5 ses exportations vers la France

Au cours de l'année 2023, la Compagnie camerounaise de l'aluminium (Alucam), unique producteur de cette matière dans la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad, RCA), a exporté vers la France 15 879 tonnes d'aluminium brut, qui est le 5e produit d'exportation du Cameroun vers ce pays

Selon le rapport sur le commerce extérieur entre le Cameroun et la France, publié par l'Institut national de la statistique (INS) le 19 août 2024, ces ventes correspondent à 20,8 milliards de FCFA de recettes d'exportation pour le pays.

Les données de l'INS révèlent surtout qu'entre 2021 et 2023, les ventes de ce produit camerounais en France ont été multipliées par 2,5, puisqu'elles avaient culminé à seulement 6 307,3 tonnes en 2021, pour des recettes obtenues 7,5 milliards de Fcfa. Les expéditions de l'aluminium camerounais vers l'Hexagone avaient déjà fait un bond de 63,5 % entre 2021 et 2022. Elles étaient en effet ressorties à 10 308,8 tonnes à fin 2022, pour des recettes d'environ 12,4 milliards de Fcfa, selon le rapport de l'INS.

Sur la foi des données compilées par l'organisme en charge de l'élaboration de la statistique officielle au Cameroun, la France a, à elle seule, capté plus de 36 % des exportations d'aluminium du Cameroun en 2023 et a pourvu au pays environ 38,4 % de ses recettes d'exportation sur ce produit. En effet, tout au long de l'année 2023, révèle l'INS, les exportations de l'aluminium produit au Cameroun ont atteint 43 916 tonnes au total, pour une enveloppe de recettes de 54,2 milliards de FCFA. Ce tonnage expédié vers le marché international révèle que le mastodonte

de l'aluminium dans la zone Cemac, dont la production annuelle culmine à 70 000 tonnes d'aluminium, a commercialisé sur le marché local 37,3 % de sa production en 2023. En effet, en plus de sa filiale Socatral, dédiée à la production de tôles en aluminium, et bien d'autres fabricants locaux de ce matériau de construction, Alucam livre également la matière première aux transformateurs locaux tels que la société chinoise Everwell Cameroun, qui produit des câbles électriques, et Phoenix Aluminium Cameroun, producteur de profilés d'aluminium.

UN AVENIR RADIEUX SUR LE MARCHÉ LOCAL

Dès l'année 2027, le carnet de commandes d'Alucam sur le marché local devrait s'étoffer, avec l'arrivée d'un client majeur. Il s'agit de la société Proalu SA. Cette filiale du mastodonte de l'acier Prometal Groupe a en effet signé le 13 août 2024 à Yaoundé, avec l'État du Cameroun et le producteur d'aluminium, un protocole d'accord d'investissement et un contrat commercial, en vue de la construction d'un complexe industriel dédié à la transformation de l'aluminium dans la zone industrielle de Douala-Bassa, dans la capitale économique du pays. Selon le projet, mûré pendant 3 ans par le cabinet camerounais de conseils en investissements JMJ Africa, et auquel Joseph Dion Nguté, le Premier



Vue aérienne de Yaoundé, la Capitale du Cameroun

ministre camerounais, aurait donné une impulsion décisive, selon des sources proches du dossier. Alucam fournira annuellement 30 000 tonnes de matière première à Proalu SA, qui deviendra son client principal. En captant ainsi près de 50 % de la production d'Alucam, Proalu SA lui garantit un chiffre d'affaires annuel de 48 milliards de FCFA, apprend-on officiellement. Le complexe industriel est projeté pour le début de l'année 2027, produira alors des bobines d'aluminium, des bobines d'acier prélaquées, des câbles électriques ainsi que bien d'autres produits dérivés.

Le contrat commercial entre Alucam et Proalu SA, selon des indiscretions glanées à bonnes sources, prévoit

même des avances sur les commandes de matière première, afin d'oxygéner la trésorerie d'Alucam, très souvent exsangue ces dernières années, obligeant le producteur d'aluminium à sous-traiter le paiement de ses factures d'électricité à l'État, son unique actionnaire. À l'observation, en s'alliant à Alucam, à travers un chiffre d'affaires annuel garanti de 48 milliards de FCFA et des avances de trésorerie, Proalu SA permet à cette société d'État, à la recherche d'un partenaire stratégique depuis le départ du Canadien Rio Tinto il y a 10 ans, d'effectuer un grand bon en avant dans le cadre de son processus de restructuration.

Paul Nkala

CIMENT

Production annoncée à la hausse au Cameroun au 3e trimestre 2024, grâce à l'usine de Cimpor

En comparaison avec la même période en 2023, la production du ciment au Cameroun devrait être plus vigoureuse entre juillet et septembre 2024, selon le test prévisionnel de conjoncture de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac).

« Au 3e trimestre de l'année 2024, la production de ciment se raffermirait en glissement annuel, en lien avec la mise en production d'une nouvelle unité d'un opérateur », analyse le document prospectif de la banque centrale des pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad et RCA).

En effet, le Premier ministre camerounais, Joseph Dion Nguté, a inauguré le 19 juillet 2024 dans la zone industrialo-portuaire de Kribi, dans la région du Sud, une nouvelle usine de production construite par la société Ciments du Portugal (Cimpor). Mais, de bonnes sources, cette unité de production, dotée d'une capacité annuelle d'un million de tonnes, a lancé ses activités depuis juin 2023, en mettant discrètement sur le marché son ciment 42.5 de la marque Powercem. Un nouveau produit de la même marque, le 32.5 cette fois-ci, a également été mis sur le marché au premier trimestre 2024.

Cimpor devient ainsi la 6e cimenterie

du Cameroun, 9 ans après la fin du monopole des Cimenteries du Cameroun (Cimencam, 2,3 millions de tonnes avec la mise en service de la nouvelle ligne de Figuil). Cette filiale du conglomerat Lafarge Holcim Maroc Afrique (LHMA) avait alors régné sur le marché du ciment au Cameroun pendant 48 ans, avant l'arrivée de Dangote Cement Cameroun en 2015. Depuis lors, la cimenterie du milliardaire nigérian Aliko Dangote (1,5 million de tonnes) a été suivie par le Marocain Cimaf (1,5 million de tonnes avec la fin de l'extension ce mois de mars de l'usine de Douala); Medcem Cameroun (600 000 tonnes), filiale du Turc Eren Holding; et Mira Company (1,5 million de tonnes avec la nouvelle ligne mise en service en juin 2022).

L'arrivée de ce nouveau cimentier sur le marché camerounais porte à 8,4 millions de tonnes les capacités de production du pays. De quoi couvrir la demande nationale, qui tourne officiellement autour de 8 millions de tonnes, et conquérir les marchés extérieurs. Au demeurant, malgré



Expédition de l'aluminium brut camerounais vers l'Hexagone

l'augmentation des capacités de production de ciment au Cameroun depuis 2015, le prix du sac de ciment de 50 kg est toujours jugé élevé, en comparaison avec les pays de même niveau. Pour preuve, même Cimpor, le nouveau-né du marché, s'est aligné sur les prix oscillant entre 5100 FCFA et 5300 FCFA pour le sac de 42,5 de 50 kg dans les deux principales métropoles du pays.

Face aux plaintes des consommateurs,

qui ne comprennent pas que les prix ne baissent pas malgré l'accroissement de la concurrence, les producteurs et le gouvernement excipent toujours les importations du clinker, qui augmente les coûts de production des industries. Même si, des fois, le gouvernement n'hésite pas souvent à soupçonner les producteurs d'une « entente illicite sur les prix ».

Omer Kamga

BARRAGE DE NACHTIGAL

180 mégawatts bientôt injectés dans le réseau national

420 mégawatts c'est la capacité énergétique attendue du barrage hydroélectrique de Nachtigal. Si les travaux sont estimés à un taux global de 95,8% de réalisation, il faudra attendre le 18 septembre 2024 pour atteindre les 180 mégawatts injectés dans le réseau électrique camerounais et fin décembre pour la livraison du chantier. Un constat affiché lors de la visite de l'infrastructure par l'Administrateur du groupe Afrique II de la Banque mondiale, Abdoul Salam Bello le 20 août 2024, dont l'institution contribue au financement de l'infrastructure.



Le barrage hydroélectrique de Nachtigal

Dès le 18 septembre 2024, le barrage de Nachtigal injectera 180 mégawatts d'énergie au réseau interconnecté Sud grâce à la mise en service du 3ème groupe de l'infrastructure. Lors de la visite de l'Administrateur du groupe Afrique II de la Banque mondiale, Abdoul Salam Bello, les autorités en charge de la Nachtigal Hydro

aussi, pas nécessairement pour moi, mais surtout pour le pays dont j'ai l'honneur de représenter au conseil d'administration. On voit qu'en Afrique on peut faire aussi des projets aussi grands mais qui ont un impact au développement assez substantiel pour nos pays et pour les populations de

Power Company (NHPC) ont révélé ces chiffres ainsi que le taux d'avancement global des travaux du chantier du barrage de Nachtigal évalué à 95,8%. Satisfait de l'administrateur du groupe Afrique II de la Banque mondiale dont l'institution a financé en partie les travaux à hauteur de 110 millions d'euros.

“Grand sentiment de satisfaction, de fierté

nos pays puisqu'à la fin, ce qu'on dit c'est que le développement c'est contribuer à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens ” indique Abdoul Salam Bello. Grâce à cette infrastructure, le Cameroun renforce son leadership sous régional en matière d'accès à l'énergie. L'apport du barrage de Nachtigal devrait permettre de réduire la fracture énergétique dans le pays d'Afrique centrale, une condition pour atteindre les objectifs d'émergence visés. Selon les estimations de l'Institut national de la statistique (INS), le taux d'accès à l'électricité en zone urbaine au Cameroun était évalué à 87,6% en 2022 contre 28,4% pour la zone rurale. Outre la réduction des coûts de l'énergie pour les populations camerounaises, la réalisation de cette infrastructure devrait permettre au pays d'économiser, chaque année, 100 millions de dollars supplémentaires de coûts de production.

“Il s'agit tout d'abord de la concrétisation

de la volonté du gouvernement camerounais à fournir de l'énergie, de l'énergie abordable à la population camerounaise. Donc, ce projet va contribuer à un coût de sortie du kilowatt qui va être cinq fois moins élevé par rapport à ce qui existe déjà. Pour nous c'est un programme extrêmement important, déjà pour le pays, ensuite naturellement pour l'espace sous-régional et enfin naturellement, je dirai contribué à l'initiative de la banque mondiale de connecter 300 millions d'Africains d'ici 2030 ” conclut l'Administrateur du groupe Afrique II de la Banque mondiale.

Pour l'heure, seuls 2 groupes du barrage sont en service pour une puissance cumulée de 120 mégawatts d'énergie. La livraison du chantier devrait se faire d'ici à décembre 2024.

Rémy Ngassana

PORT FLUVIAL DE GAROUA

Le Cameroun lance une étude sur la réhabilitation et modernisation de l'infrastructure

Le Gouverneur de la Région du Nord, Jean Abate Edi'i a lancé depuis lundi 19 août 2024 à Garoua, les travaux sur les problématiques de relance de l'exploitation du Port fluvial de Garoua et la navigabilité des lacs de Lagdo et Maga.



Vue aérienne du Port fluvial de Garoua

Les discussions de ces rencontres qui se tiendront du 19 au 23 août 2024 porteront toutes sur la réouverture du port fluvial de Garoua et la navigabilité des lacs Lagdo et Maga. Il s'agit pour les participants de s'imprégner de l'étude réalisée par les Cabinets LE COMPETING /BET GEOCOMPETENCE et SCET TUNISIE, afin que des stratégies de relance soient proposées au Gouvernement de la République pour sa validation.

Le Conseil national des chargeurs du Cameroun, représenté par son directeur général, Auguste Mbappe Penda, engagée à protéger les intérêts des chargeurs, examinera de près les études réalisées par les différents consultants et se rendra dans le quartier portuaire de Garoua afin d'identifier les stratégies de récupération qui seront proposées au Gouvernement pour approbation.

Initiés par le Port Autonome de Douala sous la supervision du Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Amenagement du Territoire, les travaux de Garoua doivent permettre au Port Fluvial de Garoua, de devenir le catalyseur de l'économie de la partie septentrionale du Cameroun.

Cette vision, apprend-on, sera développée à

travers un schéma directeur d'aménagement et de développement du port de Garoua à l'horizon 2025-2035. D'après l'étude, ce schéma directeur devra être cohérent avec notamment le schéma national d'aménagement et développement durable, le plan régional de développement du Nord; mais aussi les investissements envisagés tels que le port sec de Ngaoundéré, le projet de prolongement du chemin de fer Ngaoundéré-Ndjamenja qui devrait passer par Garoua.

Le Port Autonome de Douala entend à cet effet mettre son expertise au service de la

renovation et de la modernisation de cette plateforme portuaire par l'Etat, qui va tirer parti de ces travaux pour relancer l'économie portuaire dans le septentrion.

Au terme des travaux, plusieurs recommandations qui seront envoyées au Gouvernement ont été faites pour la construction du combinat industrialo-Portuaire de Garoua qui boosterait sans aucun doute l'économie des régions septentrionales. Pour rappel, le Port Autonome de Douala a été mandaté par le Gouvernement pour déployer son expertise afin de rénover et moderniser cette plateforme fluviale en vue de relancer les activités portuaires dans les régions du nord du Cameroun.

Construit depuis plus de 60 ans, le port de Garoua a vu son activité tomber en berne pour des raisons d'ensablement. Attendue depuis plusieurs années, sa réhabilitation qui nécessite plus de 16 milliards de Fcfa, permettra non seulement de densifier les échanges commerciaux avec le Nigeria, mais surtout formaliser une bonne partie des transactions avec ce pays voisin du Cameroun.

Omer Kamga

TAXE SUR LES TÉLÉPHONES

Vers la mise en place d'un système de prélèvement des droits et taxes

Le Gouverneur de la Région du Nord, Jean Abate Edi'i a lancé depuis lundi 19 août 2024 à Garoua, les travaux sur les problématiques de relance de l'exploitation du Port fluvial de Garoua et la navigabilité des lacs de Lagdo et Maga.

Depuis l'adoption de la loi de finances 2019, le Cameroun s'apprête à mettre en place un système de prélèvement des droits et taxes de douane sur les téléphones, tablettes et autres terminaux numériques importés. Après plusieurs reports et rebondissements, cette mesure pourrait enfin entrer en vigueur dans les prochains mois.

Initialement prévue pour janvier 2023, la mise en œuvre de cette taxe a été suspendue suite à des contestations et à la demande du président Paul Biya de trouver un mécanisme de recouvrement plus adapté. Un nouveau système de collecte électronique a alors été proposé, mais sa mise en service a été repoussée à plusieurs reprises.

Cependant, des sources proches du dossier affirment que la douane camerounaise devrait tenir une séance de travail le 14 août 2024 pour examiner les derniers obstacles à la mise en place de ce nouveau mécanisme. Parmi les points à discuter figurent la gestion des stocks de téléphones déjà importés mais non vendus à la date d'entrée en vigueur de la taxe, la définition des critères pour identifier les touristes et la durée d'admission temporaire accordée aux téléphones appartenant à ces derniers.

« La présidence a donné son accord, le prestataire a été choisi et le contrat a été signé. Il ne reste plus qu'à finaliser les aspects techniques », précise une source. Initialement prévue pour 2024, la mise en place du système pourrait être reportée à 2025 en raison de contraintes techniques.

Le premier système de collecte électronique, qui devait être mis en place en 2023, a été abandonné pour plusieurs raisons. Il imposait au consommateur le paiement des droits et taxes de douane, alors que la législation ne le considère pas comme le redevable légal.



La mise en place de la taxe sur les téléphones suscite des attentes et des inquiétudes

De plus, le prélèvement devait être effectué directement sur le crédit téléphonique des consommateurs, ce qui n'était pas conforme à la réglementation en vigueur. Enfin, le système imposait aux opérateurs de téléphonie des obligations de prélèvement et de reversement mensuel des taxes, sans aucune compensation de l'Etat.

Le nouveau mécanisme, basé sur la plateforme MPIE (Mobile Phone Importation Enforcement) développée par Arintech & N-Soft, devrait corriger ces imperfections. L'importateur reste le redevable légal et réel des taxes, et les paiements se feront via les moyens de paiement usuels du Guichet Unique du Commerce Extérieur (Guce).

La mise en place de cette taxe sur les téléphones suscite des attentes et des inquiétudes. Certains craignent une augmentation des prix des téléphones, tandis que d'autres espèrent que cette mesure permettra de lutter contre l'importation de téléphones contrefaits et de générer des recettes fiscales supplémentaires. Il reste à voir comment ce nouveau mécanisme sera accueilli par les opérateurs économiques et les consommateurs camerounais.

Cédric Boyomo

STRATEGIE

Le Port de Douala-Bonabéri choisi d'internaliser ses opérations de dragage

Cette décision stratégique vise non seulement à réduire les dépenses considérables liées à l'externalisation, mais aussi à renforcer le contrôle national sur une activité cruciale pour le commerce extérieur du Cameroun. En réhabilitant ses propres équipements et en formant du personnel local, le port aspire à améliorer sa réactivité, à optimiser la gestion des ressources et à consolider son autonomie face aux défis croissants du secteur maritime.



Le PAD a dépensé plus de 156 milliards de Fcfa en contrats de dragage

Le dragage est une activité vitale pour les ports d'estuaire, où l'accumulation constante de sédiments menace de réduire la profondeur des chenaux et, par conséquent, la navigabilité et l'accessibilité des infrastructures portuaires. Pour le Port de Douala-Bonabéri, l'une des principales plateformes de commerce extérieur du Cameroun, cette problématique est d'autant plus cruciale. Ce port est une artère vitale pour l'économie nationale, facilitant l'importation et l'exportation de biens essentiels, et servant de point d'entrée stratégique pour les échanges avec d'autres pays de la sous-région. Historiquement, les opérations de dragage du Port de Douala-Bonabéri ont été externalisées, confiées à des entreprises privées, principalement des multinationales étrangères. Cette stratégie, bien que pratique sur le court terme, a généré des coûts exorbitants pour le Port Autonome de Douala (PAD), rendant la situation financière de l'institution de plus en plus difficile.

En effet, entre 2005 et 2020, le PAD a dépensé plus de 156 milliards de FCFA en contrats de dragage, une charge financière considérable qui a pesé lourdement sur les comptes de l'autorité portuaire. Selon un haut responsable de l'entreprise, «L'externalisation de l'activité de dragage au Port de Douala-Bonabéri, qui auparavant était gérée en régie par l'ex-Office nationale des ports du Cameroun, a entraîné, depuis plus de deux décennies, une croissance exponentielle et excessives des coûts du dragage, dont le poids, au fil des années, est devenu intenable pour l'équilibre financier du Port Autonome de Douala. Au total, sur les quinze dernières années avant la création de la Régie déléguée du Dragage du Port Autonome de Douala (RDD), le 2 janvier 2020, entité mise sur pied pour s'occuper uniquement du dragage au Port de Douala-Bonabéri, le PAD a dépensé plus de 156 milliards de FCFA, soit une moyenne de 10,5 milliards par an».

Face à cette situation, le gouvernement camerounais a décidé de prendre des mesures pour internaliser cette activité stratégique. C'est dans ce contexte qu'est née

la Régie Déléguée du Dragage (RDD) en janvier 2020, une entité créée spécifiquement pour gérer les opérations de dragage du port. Cette décision marque un tournant stratégique pour le pays, car elle permet non seulement de réduire significativement les coûts associés au dragage, mais aussi de renforcer la souveraineté nationale sur une activité essentielle pour l'économie camerounaise.

PRÉROGATIVES

L'internalisation du dragage offre plusieurs avantages clés. D'abord, elle permet au Cameroun de mieux contrôler et planifier les opérations de dragage, avec une flexibilité accrue pour répondre aux urgences. Le port est désormais en mesure de programmer ses opérations en fonction des besoins réels, plutôt que de dépendre des calendriers imposés par des prestataires externes. Cette réactivité est essentielle pour maintenir la compétitivité du port, notamment dans un contexte où des retards ou des inefficacités pourraient entraîner la perte de parts de marché au profit d'autres ports de la région, comme celui de Kribi. De plus, l'internalisation permet un investissement ciblé dans des équipements adaptés aux spécificités du Port de Douala-Bonabéri. L'exemple de la drague Chantal Biya est emblématique. Après sa réhabilitation, cet outil est devenu un atout stratégique pour la régie du dragage, capable de répondre aux besoins spécifiques du port avec efficacité.

En s'équipant de machines modernes et en formant du personnel local, la RDD contribue également à l'essor des compétences locales, créant ainsi des emplois qualifiés et renforçant le tissu économique local. D'un point de vue économique, les avantages de l'internalisation sont multiples. En réduisant la dépendance vis-à-vis des entreprises étrangères, le Cameroun économise des sommes considérables, qui peuvent être réinvesties dans d'autres secteurs stratégiques de l'économie. En outre, la maîtrise des opérations de dragage permet une meilleure allocation des ressources, ce qui est crucial dans un environnement économique où la concurrence régionale s'intensifie.

Par exemple, le port de Kribi, plus moderne, représente un concurrent direct pour Douala-Bonabéri.

L'internalisation du dragage, en optimisant les coûts et les opérations, contribue à maintenir la compétitivité du port de Douala-Bonabéri face à ces nouveaux défis. Sur le plan stratégique, l'internalisation du dragage s'inscrit dans une volonté plus large de renforcer la souveraineté économique du Cameroun. En reprenant le contrôle direct de cette activité, le pays se dote des moyens nécessaires pour assurer la pérennité de ses infrastructures portuaires tout en limitant l'influence des intérêts étrangers. Cette démarche s'inscrit dans un contexte plus global où le Cameroun cherche à réduire sa dépendance envers les entreprises étrangères dans des secteurs stratégiques, tout en développant ses propres capacités techniques et industrielles.

Exportation des services de dragage L'internalisation du dragage s'accompagne également d'opportunités de coopération régionale. Avec des capacités renforcées, le Cameroun pourrait potentiellement offrir ses services de dragage à d'autres pays voisins, générant ainsi des revenus supplémentaires. De plus, cette initiative pourrait servir de modèle pour d'autres ports de la région, qui pourraient être confrontés à des défis similaires en matière de gestion des sédiments. En somme, l'internalisation du dragage au Port de Douala-Bonabéri est un pas décisif vers l'autonomisation et la résilience de l'économie camerounaise. Elle permet non seulement de préserver les intérêts économiques nationaux, mais aussi de renforcer les compétences locales et d'assurer la durabilité des infrastructures portuaires. Cette initiative, tout en réduisant les coûts et en améliorant l'efficacité des opérations, contribue à sécuriser un levier stratégique majeur pour l'avenir économique du Cameroun. Le pays, en reprenant en main cette activité cruciale, s'affirme comme un acteur de plus en plus autonome et résilient sur la scène régionale et internationale.

Omer Kamga

HABITAT MIXTE

L'État recherche 5 milliards de Fcfa pour aménager une zone de 7 ha à Mbang-Bakoko

La ministre de l'Habitat et du Développement urbain, Célestine Ketcha Courtès, et le directeur général de la Mission d'aménagement des terrains urbains et ruraux (Maetur), Louis Roger Manga, ont paraphé, le 20 août 2024 à Yaoundé, un protocole d'accord pour l'aménagement de 7 ha de terrain à Mbang-Bakoko dans la partie Est de Douala, la capitale économique du pays.



Accords parfaits entre les deux institutions

Ce projet est chiffré à 5 milliards de Fcfa par le ministère de l'Habitat et du Développement urbain (Minhdu). Et la Maetur est mandatée par le gouvernement pour rechercher ce financement. Il est question de bâtir en deux ans une zone d'habitat mixte et à caractère multifonctionnel, comportant notamment des zones de parcelles d'habitat collectif destinées à la promotion immobilière ; des zones pour des d'activités commerciales et de services ; ainsi que des équipements collectifs structurants et de proximité. Et par la suite de commercialiser ces assiettes foncières. Cette mission a également été confiée à la Maetur.

Selon le ministère de l'Habitat, le site à valoriser avait été réservé pour favoriser une mixité sociale à travers les constructions de plusieurs logements de haut standing. Il est une partie d'une superficie globale de 30 ha retenus à Douala, dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux et d'aménagement de 50 000 parcelles constructibles, lancé en 2010. Pour aménager les 7 ha, le ministère de l'Habitat avait lancé un appel à propositions de projets. «Nous avons au terme d'analyses des différentes propositions, vu que celle de la Maetur en termes d'aménagement concerté nous convient pour mettre dans les 7 ha, cette mixité voulue pour accompagner les promoteurs immobiliers nationaux ou étrangers», a déclaré Célestine Ketcha Courtès au Poste national de la Crtv, la radio publique.

Le projet annoncé devrait permettre au gouvernement d'améliorer l'offre en logements, alors que le déficit dans ce secteur est officiellement estimé à environ 2,5 millions d'unités.

Cédric Boyomo

INITIATIVES

Les salaires des employés des ports du Cameroun revus à la hausse

Une victoire pour les travailleurs de la manutention portuaire ! La nouvelle convention collective signée le 22 août 2024 à Yaoundé leur garantit des améliorations salariales significatives.

Sourires et poignées de main ont marqué la cérémonie de signature de la nouvelle convention collective nationale de la manutention portuaire. Les représentants des employeurs et des employés du secteur ont scellé un accord historique qui devrait améliorer significativement les conditions de travail des dockers camerounais.

Après des mois de négociations, les deux parties sont parvenues à un compromis qui prévoit notamment une augmentation significative des salaires, l'amélioration des conditions de travail et la mise en place d'un système de mutualisation de l'emploi.

En mettant un terme à cette cérémonie riche en émotions pour les différents protagonistes, le ministre du Travail et de la Sécurité sociale a instruit chacune des parties à tenir ses engagements et surtout à préserver la paix, gage de réussite et de productivité.

En effet, pour le ministre Grégoire Owona, la révision de cette convention collective entre les employeurs et les employés du secteur de la manutention portuaire permet d'opérer un saut qualitatif dans la promotion du travail décent. « *C'est le bien-être des masses laborieuses qui constitue l'indicateur de progression de nos efforts communs dans la promotion de la justice sociale et la consolidation du progrès économique dans notre pays* », a-t-il précisé.

DES SALAIRES EN HAUSSE DE 48%

Au terme du processus conduit dans le cadre de la commission mixte paritaire mise en place par l'État, les entreprises de la manutention portuaire exerçant sur la place portuaire au Cameroun ont consenti à une revue à la hausse du salaire minimum interprofessionnel garanti de leurs employés: 48% pour la catégorie 1, 25,25% pour la catégorie 2, 6,43% pour la catégorie 3.

On note également, des augmentations sur les accessoires de salaires comme les indemnités de transport, les primes de rendement, les aides sociales. Avec la mutualisation des différentes entreprises spécialisées dans la manutention portuaire inscrite dans cette convention, les travailleurs pourront être employés par un autre bureau d'embauche au cas où leurs employeurs principaux n'auront pas besoin d'eux. La classification professionnelle et la revalorisation de la grille salariale font également partie des éléments inscrits dans ce nouvel accord.

SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES

En sa qualité de représentant des travailleurs, Emmanuel Mougusi, président du Syndicat national des activités portuaires du Cameroun, pense que la signature de cette convention révisée augure des lendemains



Les employés des ports du Cameroun satisfaits de la nouvelle convention(1)

meilleurs pour les travailleurs du secteur de la manutention portuaire. « *Il y aura plus de jours sans activités et donc sans salaire pour les dockers des différents ports du Cameroun. En acceptant de se mettre ensemble et d'employer les mêmes ressources disponibles, les patrons de ces entreprises de manutention portuaire nous offre un meilleur salaire* » explique-t-il.

Côté employeur, la satisfaction est tout

aussi palpable. D'après Emmanuel Kamga, représentant de l'Union des entreprises de manutention au Cameroun, c'est un jour nouveau pour ce secteur. Car, en offrant une prise en charge de qualité à leurs employés, les entreprises pourront améliorer leur production et gagner plus.

Cédric Boyomo

IMPOT SUR LE REVENU

Le gouvernement accentue la pression sur les salariés des grandes entreprises

L'administration fiscale donne jusqu'au 1er septembre à cette catégorie de contribuables pour procéder à la déclaration annuelle récapitulative, faute de quoi des sanctions leur seront appliquées.



Louis Paul Motaze, Ministre des Finances

Dans un communiqué daté du 22 août, le directeur des grandes entreprises à la Direction générale des impôts (DGI), Ali Alhadji Abba, rappelle à tous les salariés des entreprises relevant du portefeuille de sa direction que le délai de souscription et de paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (Irpp) est fixé au 1er septembre prochain. Il invite, par conséquent, ceux qui ne se sont pas encore acquittés de « *ce devoir citoyen* » à le faire « *afin d'éviter les désagréments liés aux sanctions qui leur seront appliquées dès le 2 septembre 2024* ». La panoplie de sanctions que brandit l'administration fiscale vont d'une mise en demeure à travers la publication de la liste des défaillants par voie de presse à l'impossibilité d'obtenir un visa dans une représentation diplomatique, en passant par l'application d'une amende fiscale de 250.000 Fcfa insusceptible de

remise et la désactivation du fichier actif de la DGI, avec pour conséquence l'impossibilité d'éditer l'attestation d'immatriculation ou l'attestation de conformité fiscale. Le fisc camerounais accentue ainsi la pression sur cette catégorie de contribuables dont les revenus sont facilement traçables, dans un contexte où elle mord littéralement la poussière dans sa tentative de mettre le grappin sur l'Irpp des contribuables dits non professionnels. Cet impôt cible toutes les personnes exerçant une activité non professionnelle ou qui perçoivent des revenus de l'étranger, sans être rattachées à aucun des régimes d'imposition jusqu'ici connus, à savoir le régime de l'impôt libérateur, le régime du réel simplifié, le régime du réel et le régime des organismes à but non lucratif. Ce régime d'imposition a été introduit dans la loi de finances de 2024, en vigueur au Cameroun depuis le 1er janvier.

Il s'agit, proprement, d'une disposition légale qui a été restaurée, notamment à travers l'article 74 bis du Code général des impôts en vigueur, qui dispose que les contribuables non professionnels souscrivent chaque année auprès de leur centre des impôts de rattachement, une déclaration annuelle récapitulative des revenus dont ils bénéficient. Partie intégrante de l'IRPP, la déclaration annuelle récapitulative apparaît aujourd'hui comme un levier important que l'administration fiscale entend actionner dans le cadre de sa stratégie globale de mobilisation des recettes.

Pour sonder le potentiel de cet impôt, une simulation peut être faite au niveau du seul centre divisionnaire des impôts du Centre 1, situé en face de la Chambre d'agriculture, à Yaoundé, qui dispose d'un fichier riche d'environ 394000 de contribuables non professionnels actifs. « *Vous vous dites bien que si chacun de ces contribuables venait à déclarer ne serait-ce que la modique somme de 10.000 Fcfa, ça ferait environ 4 milliards de Fcfa. Multiplié à l'échelle de la Direction générale des impôts qui compte 14 circonscriptions fiscales en plus de la Direction des grandes entreprises, ça devient une niche importante que l'administration fiscale entend non seulement explorer, mais surtout exploiter* », expliquait en mars dernier Emeline Mvogo, chef du centre régional des impôts du Centre, lors d'une formation à l'intention des contribuables de sa circonscription fiscale en matière de déclaration annuelle récapitulative des revenus de particuliers.

TAXE FONCIÈRE

Ce nouveau régime d'imposition constitue,

avec la taxe foncière dont le niveau de collecte reste très en deçà du potentiel depuis son instauration il y a plusieurs années, une niche de recettes potentiellement importante pour la DGI, dont l'objectif budgétaire est de collecter 3100 milliards Fcfa en 2024. Conformément à la loi, tous les particuliers ont jusqu'au 30 juin de chaque année, délai de rigueur, pour déclarer leurs revenus. Face aux réticences de cette catégorie de contribuables, le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, a prorogé jusqu'au 1er septembre, dans le but de permettre à ses services de mener une ultime phase de sensibilisation. Pour le premier délai du 30 juin, Emeline Mvogo a mis en garde les insolubles en indiquant que « *l'administration fiscale va se charger de les taxer d'office. Et là, des pénalités de mauvaise foi de 100% leur seront appliquées. On peut aussi aller à la sanction suprême qui est l'expulsion pure et simple du fichier actif de la DGI. Ceci entraîne, bien évidemment, l'impossibilité pour vous d'obtenir le moindre document fiscal en ligne, notamment l'attestation de conformité fiscale qui est un document essentiel pour exercer la moindre activité économique* ». Qu'en sera-t-il, passé ce nouveau délai ? A moins d'une semaine de l'échéance, la situation globale est en tout cas marquée par un très faible engouement des contribuables non professionnels à déclarer leurs revenus. On n'est pas loin du sort réservé à la taxe sur la propriété foncière, un impôt mis en place par l'État à partir de 2017 dans le but de soutenir les Collectivités territoriales décentralisées, mais, très insuffisamment collectée à ce jour.

Paul Nkala

EAU POTABLE

Camwater obtient 10 milliards de Fcfa de l'État pour réaliser 200 000 nouveaux branchements en urgence

Dès le mois de septembre 2024, la Cameroon Water Utilities, entreprise publique de production et distribution de l'eau potable au Cameroun, devrait lancer un programme d'extension de son réseau dans la ville de Yaoundé, la capitale du pays, et des villes environnantes telles que Batschenga et Obala.



Blaise Moussa, DG Camwater

alors la cérémonie de mise en service des installations du Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga (Paepys), dont la station de production devrait approvisionner la capitale et ses environs à hauteur de 300 000 m³ d'eau supplémentaires par jour.

« (...) Le président de la République, dans le souci de faire bénéficier à l'immédiat et au maximum de ménages, de cette précieuse ressource désormais disponible, a décidé de l'octroi d'un appui spécial de 10 milliards de FCFA à la Camwater, afin que le concessionnaire du service public de l'eau potable puisse effectuer des travaux urgents sur le réseau de distribution. Ces travaux, qui démarrent courant septembre 2024, consistent en la mise en place d'une vaste campagne d'extension du réseau, ainsi que de branchements de nouveaux ménages dans les villes de Yaoundé, d'Obala et de Batschenga. Ainsi, il est prévu, dans le cadre de ces travaux d'urgence, la réalisation de 200 000 nouveaux branchements, ainsi

que la construction d'environ 60 km de canalisations; ce qui permettra de couvrir les besoins supplémentaires d'au moins 1 000 000 (un million) d'habitants de Yaoundé et environs, qui seront nouvellement desservis par le réseau avant la fin de l'année 2025 », a révélé le ministre Eloundou Essomba.

Selon le propos de ce membre du gouvernement, les travaux sus-mentionnés seront réalisés en attendant le lancement, probablement en 2025, du projet de reconfiguration du réseau de la ville de Yaoundé, sans lequel, apprend-on de sources autorisées, les populations de la capitale et ses environs ne pourront bénéficier de façon optimale des infrastructures du Paepys, dont le coût est estimé à 399 milliards de FCFA. « Il est prévu dans le cadre de ce projet, la réalisation de nouvelles stations de pompage et de reprise, la construction de nouveaux réservoirs de stockage, l'extension des réseaux secondaires et tertiaires, et le branchement d'au moins 100 000 nouveaux ménages », a indiqué Gaston Eloundou Essomba.

Avant de préciser que, pour l'heure, « la mobilisation des financements pour la réalisation de ce projet est en cours ».

De ce point de vue, l'on se souvient que dans le cadre du financement visiblement partiel de ce projet (au regard de la consistance des travaux annoncés par le ministre Eloundou Essomba) en septembre 2022, l'État du Cameroun a sollicité un crédit de 35,16 millions de dollars (plus de 23 milliards de FCFA) auprès d'Eximbank-Inde, selon une correspondance du ministre de l'Économie, Alamine Ousmane Mey. Dans la lettre, ce membre du gouvernement indique qu'en dehors de l'extension du réseau à partir du fleuve Sanaga, grâce à la construction de 348 km de réseau, ce financement servira à la réalisation de 29 248 branchements pour les particuliers. Un contrat commercial d'une valeur de 41 337 527 USD (27,12 milliards de FCFA) a d'ailleurs été signé à cet effet le 14 juin 2022 avec l'entreprise indienne WPIL Limited.

Omer Kamga

L'information a été révélée le 20 août 2024 à Batschenga par le ministre de l'Eau et de l'Énergie. Gaston Eloundou Essomba présidait

PARTENARIAT

Afriland First Bank s'inscrit à l'Université de Ngaoundéré

Mercredi 7 août 2024, Afriland First Bank a signé, une convention de partenariat avec l'Université de Ngaoundéré. La cérémonie s'est tenue dans la salle des actes de l'École de science et médecine vétérinaire, située sur le campus universitaire de Dang. Cette collaboration, s'inscrit dans le prolongement du programme « Young Graduate Program » lancé par la banque en 2021.



Partenariat gagnant-gagnant entre les deux institutions

L'accès à des services bancaires adaptés est également au cœur de ce partenariat. Les étudiants et les enseignants de l'Université de Ngaoundéré bénéficieront de la domiciliation de leurs comptes bancaires, de l'installation de guichets automatiques sur le campus et d'une plateforme en ligne sécurisée pour gérer leurs transactions financières.

Pour l'Université de Ngaoundéré, « ce partenariat représente une avancée significative pour l'intégration des jeunes diplômés dans le marché du travail, particulièrement dans le secteur bancaire ». L'Université de Ngaoundéré et Afriland First Bank s'engagent « à préparer les étudiants aux défis du monde professionnel en les soutenant financièrement et académiquement ».

Afriland First Bank, en tant qu'entreprise citoyenne, place la jeunesse au cœur de ses priorités. Le programme « Young Graduate Program » vise à doter les jeunes diplômés de l'expérience professionnelle nécessaire pour s'épanouir dans divers projets et à contribuer à la création d'emplois au Cameroun.

Ce programme s'adresse aux titulaires d'un Master 2 et aux étudiants en fin de cycle Master dans les filières de gestion. Afriland First Bank recherche des jeunes talents prometteurs qu'elle formera pour exercer des fonctions variées au sein de ses équipes.

L'alliance entre Afriland First Bank et l'Université de Ngaoundéré témoigne d'une volonté commune de promouvoir l'inclusion financière et sociale des étudiants, de les accompagner dans leur parcours académique et professionnel, et de les préparer aux défis du monde du travail. Ce partenariat représente un investissement pour l'avenir, un gage de confiance dans la jeunesse et un engagement pour le développement du Cameroun.

Cédric Boyomo

André Mboklem, représentant du directeur général d'Afriland First Bank et directeur réseau Nord de la banque, et Mamoudou Abdoul Moumini, recteur de l'Université de Ngaoundéré, ont apposé leurs signatures sur les documents, marquant ainsi un engagement commun pour le développement des futurs talents.

« Les actions prioritaires porteront sur la domiciliation des comptes de l'université et de ses établissements, le déploiement d'une plateforme en ligne sécurisée pour digitaliser et simplifier les démarches administratives liées au paiement des droits universitaires, la vulgarisation des produits et services de la First Bank auprès des étudiants et du personnel, la participation active aux événements organisés par l'université etc » indique la banque.

Ce partenariat s'articule autour de plusieurs axes clés. Tout d'abord, les étudiants de l'Université de Ngaoundéré auront l'opportunité d'effectuer des stages académiques au sein d'Afriland First Bank, leur permettant ainsi d'acquérir une expérience professionnelle concrète et de se familiariser avec le monde du travail.

Par ailleurs, la banque s'engage à soutenir financièrement les étudiants, notamment par le biais de bourses d'études et d'un accompagnement pour la réalisation de leurs projets. Cette aide vise à faciliter l'accès à l'éducation et à encourager l'esprit d'initiative.

EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Les postes de péage routier ont généré 12,43 milliards de Fcfa dans les caisses de l'Etat

En attendant la publication officielle des recettes collectées l'année dernière au titre du droit de péage, l'Institut national de la Statistique, à travers une étude sollicitée par le Fonds routier, dresse le bilan estimatif desdits fonds qui servent à financer partiellement l'entretien routier à travers le pays. Cette étude a couvert l'ensemble du territoire national, en se focalisant sur 47 postes de péage répartis dans trois grandes zones géographiques, notamment le Nord, l'Ouest et le Sud.



Un poste de péage

Pour mener à bien son étude, l'Institut national de la statistique (INS) a collecté des données auprès des prestataires et des usagers payeurs, ainsi que des responsables du comptage routier. Ce qui, selon l'INS, a permis de produire des indicateurs clés sur la performance du système de collecte et de reversement des droits de péage.

Le service officiel des statistiques du Cameroun indique qu'en 2023, environ 24 868 195 véhicules auraient traversé les postes de péage du territoire, avec une forte prédominance de véhicules particuliers. Ce qui représente 42% du trafic sur les routes camerounaises. Cet échantillon a permis d'évaluer les recettes potentielles à capter au titre du droit de péage pour l'exercice budgétaire 2023. Elles s'élèvent, selon l'INS à 12,43 milliards de FCFA, avec des pics de recettes de 1,175 milliard de FCFA en août et 1,116 milliard de FCFA décembre.

En outre, l'étude réalisée par l'INS révèle que sur la période 2018-2021, les recettes annuelles moyennes des 47 postes de péage s'élèvent à 6,8 milliards de Fcfa. Les postes de péage ayant les recettes les plus élevées en 2021 sont ceux d'Edéa dans le Littoral et de Nkometou dans la région du Centre, avec des recettes respectives de 866,79 millions de Fcfa et 779,14 millions de Fcfa.

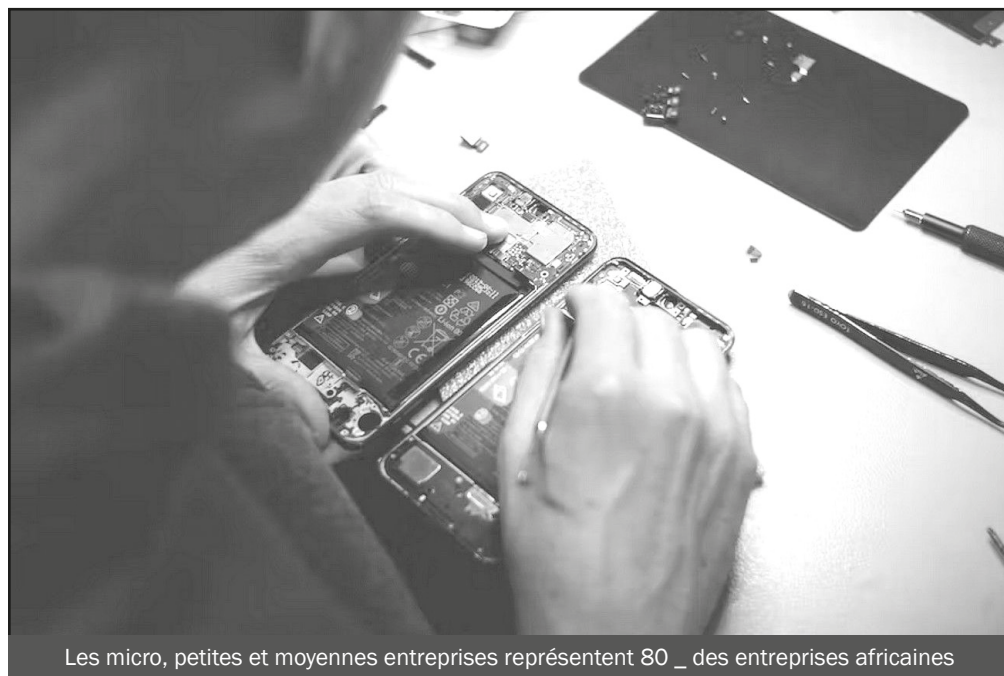
Quant à la répartition des recettes par zone géographique, elle montre une prédominance du Sud avec 49% des recettes, suivi de l'Ouest avec 43% et du Nord avec 8%. « En 2015, l'Institut National de la Statistique a mené une première évaluation du système de collecte et de reversement des ressources du guichet [Entretien] du Fonds Routier. En 2022, l'INS a actualisé les résultats de cette étude en se focalisant sur les droits de péage routier. Les résultats de cette mise à jour ont montré une amélioration, avec une réduction du taux de déperdition à 28% », indique l'INS.

INSTITUTION

PROGRAMME AFRICIRCULAR INNOVATORS

La BAD sélectionne 30 PME pour développer des solutions d'économie circulaire

Le Programme AfriCircular Innovators soutenu par la Banque africaine de développement a sélectionné 30 petites et moyennes entreprises qui vont bénéficier d'un financement et d'une assistance technique pour développer des initiatives d'économie circulaire. Cette première cohorte de PME de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Rwanda, a participé à un événement d'accueil en ligne le 9 août 2024.



Les micro, petites et moyennes entreprises représentent 80 % des entreprises africaines

Le programme AfriCircular Innovators, financé par la Facilité pour l'économie circulaire en Afrique (ACEF) de la Banque africaine de développement et mis en œuvre en partenariat avec l'Alliance africaine pour l'économie circulaire (ACEA), vise à soutenir des solutions innovantes en matière d'économie circulaire qui favorisent une croissance durable et inclusive.

Les entreprises sélectionnées recevront une aide pour développer leurs initiatives circulaires dans les cinq secteurs stratégiques (« big bets ») identifiés par l'ACEA pour leur fort potentiel de création d'emplois et de croissance économique : l'emballage, les systèmes alimentaires, l'environnement bâti, l'électronique, la mode et le textile.

Les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) représentent 80 % des entreprises africaines, tandis que l'économie circulaire en Afrique a le potentiel de générer 11 millions d'emplois.

Parmi les bénéficiaires figurent des entreprises qui développent des compteurs d'énergie intelligents, repensent l'industrie du bâtiment en utilisant des coques de noix de coco, transforment les déchets plastiques en blocs de construction durables et numérisent la collecte et le traitement des déchets électroniques.

Ndintambwe Feeds Limited, une entreprise rwandaise qui produit des aliments bon marché pour animaux à base d'insectes et d'asticots comme alternative écologique aux farines de soja et de poisson, figure parmi les entreprises sélectionnées.

« En tant que PME, nous sommes confrontés à de nombreux défis, a déclaré, Jean Bosco Nshutiyimana, fondateur de Ndintambwe Feeds Limited lors de l'événement. Les plus importants concernent les capacités

financières insuffisantes pour mettre pleinement en œuvre notre projet et le manque des compétences nécessaires pour maintenir une activité de recyclage rentable sans nuire à l'environnement. »

Une autre bénéficiaire, Fatou Emilienne Koumbem, représentante de Siboré Luxury Hair, a insisté sur « la participation au programme AfriCircular Innovators qui représente une opportunité précieuse pour Siboré Luxury Hair, dans la lignée de notre engagement en faveur de la durabilité ».

« Grâce à ce programme, nous bénéficierons de l'expertise et des ressources nécessaires pour optimiser nos processus de production, réduire les déchets et améliorer l'efficacité énergétique. Le soutien financier et l'accès aux technologies de pointe renforceront notre capacité de production et notre impact positif sur l'environnement », a-t-elle souligné.

Le programme AfriCircular Innovators est aligné sur la Stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique (JfYA) de la Banque africaine de développement.

La population jeune de l'Afrique devrait doubler pour atteindre plus de 830 millions de personnes d'ici 2050. L'exploitation de ce dividende démographique est essentielle pour la croissance économique, dans un contexte de chômage et de sous-emploi élevés et persistants.

L'Alliance africaine pour l'économie circulaire, en tant qu'unique fonds fiduciaire multi-donateurs dédié à la généralisation de l'économie circulaire en Afrique, finance stratégiquement des initiatives qui favorisent une croissance inclusive et verte. Ce faisant, elle optimise l'efficacité des ressources, encourage l'innovation et crée des opportunités d'emplois durables.

Elise Nguélé

NOMINATION

Dr Faustine Englebert Ndugulile désigné Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique

(BFI) - Le Dr Faustine Englebert Ndugulile a été désigné Directeur régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la Région africaine. Il succédera à la Dre Matshidiso Moeti, qui a effectué deux mandats de cinq ans à la tête du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique.



Dr Faustine Englebert Ndugulile

Les États Membres ont voté en faveur de la désignation du Dr Ndugulile lors de la soixante-quatrième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, tenue à Brazzaville, au Congo. Les autres candidats étaient le Dr Boureima Hama Sambo (proposé par le Niger), le Dr Ibrahim Socé Fall (proposé par le Sénégal) et le Dr Richard Mihigo (proposé par le Rwanda).

La désignation du Dr Ndugulile sera soumise à la 156e session du Conseil exécutif de l'OMS, qui se tiendra en février 2025 à Genève, en Suisse. Le nouveau Directeur régional prendra ses fonctions pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois.

Dans son discours d'acceptation, le Dr Ndugulile a exprimé son engagement à faire progresser la santé des populations de la Région. « C'est pour moi un grand honneur et une grande humilité d'avoir été élu au poste de Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique. Je remercie les États Membres pour la confiance qu'ils m'ont témoignée. Je promets de travailler avec

vous et je crois qu'ensemble nous pouvons construire une Afrique plus saine », a déclaré le Dr Ndugulile.

Le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, a félicité le Dr Ndugulile pour son élection en tant que Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique. Il a par ailleurs remercié le Dr Sambo, le Dr Fall et le Dr Mihigo pour leurs campagnes. « Le Dr Ndugulile a gagné la confiance des États Membres de la Région pour être élu prochain Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique. C'est un grand privilège et une très grande responsabilité », a déclaré le Dr Tedros. « Toute la famille de l'OMS en Afrique et dans le

monde entier et moi-même vous soutiendrons à chaque étape de votre parcours. »

Le Dr Tedros a également remercié la Dre Moeti, Directrice régionale sortante de l'OMS, pour ses dix années d'engagement et d'excellence au service des pays et des populations d'Afrique. « Je remercie ma consœur, la Dre Moeti, pour tout ce qu'elle a fait pour la santé des populations africaines, mais aussi pour ce qu'elle est », a ajouté le Dr Tedros. « Je la remercie pour l'exemple qu'elle a donné et l'héritage qu'elle a laissé. »

La Dre Moeti a félicité le Dr Ndugulile et lui a souhaité beaucoup de succès. « Je voudrais vous féliciter pour votre élection au poste de Directeur régional pour l'Afrique. C'est un rôle extrêmement gratifiant. Malgré les nombreux défis, je sais que vous prendrez le relais et que vous continuerez à accélérer les progrès déjà réalisés, en mettant la santé et le bien-être des populations africaines au centre de vos préoccupations », a indiqué la Dre Moeti.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

22% des médicaments sont contrefaits (rapport)

Selon un rapport intitulé « Prevalence of substandard, falsified, unlicensed and unregistered medicine and its associated factors in Africa : A systematic review », environ 22% des médicaments vendus en Afrique subsaharienne sont de qualité inférieure ou falsifiés.

Le rapport est le fruit des recherches de l'Université de Bahir Dar, en Éthiopie. Sur les 7 508 échantillons de médicaments couverts, 1639 avaient échoué à au moins un test de qualité et s'étaient avérés inférieurs aux normes ou falsifiés. Le Gabon détenait la prévalence la plus faible des médicaments de qualité inférieure ou falsifiés (0,5 %), tandis que la prévalence la plus élevée provenait du Malawi (88,4 %), suivi du Ghana et du Togo (75%). Par ailleurs, les antibiotiques, les antipaludéens, les anthelminthiques et les antiprotozoaires sont les médicaments de qualité inférieure et falsifiés les plus fréquemment signalés.

La forte prévalence de ce genre de médicaments au Sud du Sahara s'explique essentiellement par la faible régulation du marché de la distribution des produits médicaux, le développement du libre-échange, l'enregistrement insuffisant, la forte demande et les normes d'importation médiocres. Pour Claudia Martinez, d'Access to Medicine Foundation, basé aux Pays Bas, ces résultats sont un problème majeur de santé publique. « Si les patients reçoivent des médicaments de qualité inférieure ou carrément falsifiés, cela peut entraîner l'échec de leur traitement, voire des décès qui auraient pu être évités », a-t-elle déclaré.

Selon les chiffres de 2023 de l'Office des



Médicaments contrefaits

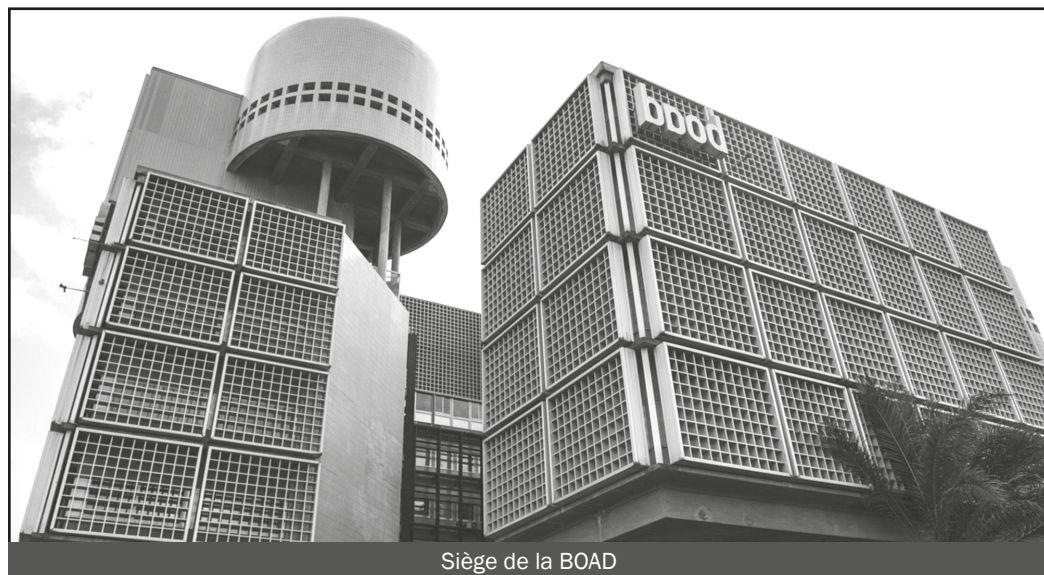
Nations unies contre la drogue et le crime, le coût humain des médicaments falsifiés et de qualité inférieure s'élèverait à 500 000 décès par an en Afrique subsaharienne. L'Organisation mondiale de la santé définit les médicaments falsifiés comme ceux dont l'identité, la composition ou la source est représentée de façon trompeuse, que ce soit délibérément ou frauduleusement. Les médicaments de qualité inférieure présentent, quant à eux, des défauts comme le sous-dosage, le surdosage ou encore l'instabilité de la substance active.

Placide Onguéné

INVESTISSEMENT

La BOAD clôture en une journée sa nouvelle opération de titrisation de 160 milliards de FCFA

Accompagnée par Impaxis en tant que chef de file et par sa filiale BOAD Titrisation en tant qu'arrangeur, la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) a clôturé une nouvelle opération de titrisation de 160 milliards FCFA en un temps record, confirmant à nouveau sa position de leader dans l'innovation financière en Afrique de l'Ouest.



Siège de la BOAD

Après avoir levé 150 milliards de FCFA en mai 2023 via la titrisation de ses créances souveraines, la BOAD a réussi la semaine dernière une nouvelle opération de titrisation de 160 milliards de FCFA, sursouscrite en moins d'une journée, a confié la Banque à l'Agence Ecofin.

L'opération comprenait trois tranches, une première dans la sous-région en matière d'alignement sur les standards internationaux, la première émission ne comportait que deux tranches, a fait remarquer à l'Agence Ecofin, Adji Sokhna Mbaye, Directrice de BOAD Titrisation, arrangeur du deal. Ainsi, la tranche mezzanine B, réservée aux investisseurs et d'un montant de 28,75 milliards de FCFA avec un taux d'intérêt de 9,5 %, a été particulièrement convoitée, étant sursouscrite en une seule journée. Cette tranche a attiré une large participation des investisseurs régionaux. Les investisseurs internationaux ont également répondu présents.

PLUS DE 80% RÉINVESTIS DANS LES TITRES PAR LA BOAD

Les deux autres tranches - senior pour 120 milliards de FCFA au taux de 4,5 % et junior pour 11,25 milliards de FCFA -, représentant ensemble plus de 80 % de l'opération, ont été rachetées par la BOAD elle-même, dans une transaction qui, contrairement à la première, avait non seulement pour objectif « d'obtenir de la liquidité, mais surtout d'optimiser

le bilan, de protéger la note de crédit de la banque, seule institution de la sous-région à bénéficier d'une notation « *investment grade à l'international, et d'améliorer la qualité du portefeuille de crédits.* » Des leviers que la banque dirigée par Serge Ekue a déjà exploités ces dernières années.

Justifiant l'approche de réinvestissement de la BOAD, Adji Sokhna Mbaye a indiqué que « *ce mécanisme permet à la banque de réaliser un gain en termes de capital économique, mais aussi de diversifier ses sources de liquidités et de réduire le levier de son bilan.* »

Et si le processus de titrisation permet à la BOAD de transférer une partie du risque de crédit associé aux créances sous-jacentes aux investisseurs des tranches mezzanine, et qu'en rachetant une partie des tranches (senior et junior), la banque maintient une certaine exposition au risque, la structure de tranchage minimise le risque pour la tranche senior, ce qui améliore la gestion des risques de la banque. C'est ce qu'explique Adji Sokhna Mbaye : « *Les mécanismes de rehaussement de crédit, comme ceux utilisés dans la titrisation, permettent à la tranche senior de bénéficier d'une notation maximale, bien supérieure à celle du portefeuille cédé.* »

Ainsi, poursuit-elle : « *Les tranches inférieures (tranche mezzanine et tranche junior) jouent le rôle de lignes de défense. La tranche junior est*

la première ligne de défense, suivie de la tranche mezzanine. En cas de défaut ou de retard, c'est la tranche junior qui est impactée en premier, ce qui minimise le risque pour la tranche senior. De plus, une réserve de liquidités au sein de l'opération réduit considérablement le risque pour les investisseurs de la tranche senior. »

Ce mécanisme permet à la BOAD de se servir en premier, avec un coupon de 4,5 % sur une tranche senior de 120 milliards FCFA, soit 75% des 160 milliards en jeu.

« *Les agences de notation perçoivent généralement positivement la capacité d'une institution à mener ce genre d'opération de titrisation et à acheter ses propres tranches* », indique un analyste de portefeuille sur le marché régional.

Selon la financière débauchée chez Morgan Stanley en 2022 et qui est passée notamment par Bank of America Merrill Lynch, Natixis et Citigroup, le taux d'intérêt global de l'opération, une fois les trois tranches combinées, s'élève à environ 6,5 %, à peu près similaire à la première opération de mai 2023, et inférieur aux rendements actuellement exigés par les investisseurs régionaux sur les titres publics. Ces rendements atteignent les 10% pour certains pays.

QUELS SOUS-JACENTS ?

D'après les informations obtenues par l'Agence Ecofin, les actifs que la BOAD a transformés en titres financiers comprennent des créances qu'elle détient sur les secteurs public et privé dans la zone UEMOA. Ces créances, choisies parmi les portefeuilles de dettes privées et publiques de la BOAD, totalisent un nominal de 150 milliards de FCFA en cours de remboursement, dont 4 milliards de FCFA sont considérées comme en défaut. En effet, parmi les 29 créances concernées, 24 sont à jour avec des paiements réguliers, tandis que les créances en défaut représentent seulement 2,67 % de l'encours total. Les taux d'intérêt de ces créances varient entre 4,50 % et 10,25 %, avec des maturités s'étalant de 2026

à 2031, et une dizaine de ces projets financés sont liés à des projets publics. Ces créances étaient relativement bien notées par l'agence GCR West Africa, désormais filiale de Moody's. La tranche Mezzanine B, réservée au grand public, est notée AA+, tandis que la tranche senior est notée triple A.

Une nouvelle opération en ligne de mire Cette émission marque une nouvelle phase du vaste programme de titrisation de plus de 500 milliards de FCFA prévu par la BOAD pour financer le plan stratégique «Djoliba» 2021-2025, qui ambitionne de positionner davantage la banque comme référence pour un impact durable sur l'intégration et la transformation de l'Afrique de l'Ouest. Serge Ekue avait annoncé en mai dernier que, galvanisé par la première opération, de nouvelles incursions dans le secteur de titrisation étaient dans le pipeline. Certaines devraient concerner le secteur immobilier résidentiel, une sorte de Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS) pour attirer des investisseurs spécialisés. Une partie devrait servir à sa filiale dans le secteur hypothécaire, la CRRH-UEMOA, dirigée par Yedau Ogrounde.

Forte de ce deuxième succès consécutif, la BOAD envisage déjà une troisième opération de titrisation pour 2025. Le montant de cette transaction pourrait dépasser les deux précédentes, le tout sur un marché de titrisation encore timide mais aux potentiels importants, estimés à plus de 50 000 milliards de FCFA de liquidités supplémentaires pour les banques et autres acteurs du marché.

Avec ces opérations combinées aux émissions de capital hybride et aux souscriptions d'assurance-crédit pour la couverture de son portefeuille, la BOAD qui veut être à la pointe de l'innovation financière, se donne de nouvelles marges pour poursuivre l'expansion de ses engagements qui se sont encore étoffés en 2023, avec des décaissements qui continuent d'augmenter.

Avec Agence Ecofin

Eco-tidien
Journal d'information économique et financière

Siège Social et Rédaction, Akwa - Douala
Récépissé de déclaration
N°000127/RDDJ/C19/BRP du 06 Avril 2011
B.P : 13096 Douala
Tél : 677 239 567 / 696 820 394
Mail : journal.ecotidien@gmail.com
Web : www.ecotidien.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION
ET REDACTEUR EN CHEF
Bertrand ABEGOUMEGNE

CONSEIL EDITORIAL
Cyrille ONANA, Ludovic FANSI
Alain MINOUE

REDACTION CENTRALE
Elise NGUELE, Cédric BOYOMO,
Christian ADONG, Hassan MAMA
Vanessa EBOULIE, Paul NKALA
André Noir, Placide ONGUENE

MISE EN PAGE
Jules HERVÉ INF.

IMPRIMERIE
Macacos

DISTRIBUTION
Messapresse

TIRAGE
1000 exemplaires

Une Publication de l'Agence Rhéma Services



La raffinerie de Dangoté, un cas d'école pour le financement industriel en Afrique

Ancien DG pi Africa50, Ancien DG Shelter Afrique, Ancien Chef de Division Industries et Services à la Banque africaine de Développement, Alassane BA apporte son analyse sur l'un des investissements privés les plus importants de la présente décennie.



Alassane BA, Ancien DG pi Africa50

Étant la septième du monde par sa capacité de 650 000 barils par jour, la raffinerie Dangoté revêt toutes les caractéristiques d'un projet pharaonique qui bouleverse tout. Il s'agit d'un nouveau paradigme pour l'avenir industriel du continent. Tout est gargantuesque ! Son promoteur ne manque pas d'ambition et surtout d'audace, conditions essentielles pour le développement industriel de l'Afrique. Comme disait Goethe « *quoi que vous rêviez d'entreprendre, commencez-le. L'audace a du génie, du pouvoir et de la magie* ». Le projet est en soi un cas d'école digne d'être enseigné dans

les meilleures écoles de commerce et d'Ingénieurs du monde pour comprendre tous les enjeux qui se posent au financement des projets industriels, leur mise en œuvre et leur exploitation.

A chaque phase, l'échec n'est pas loin, l'écart entre le succès et sa face cachée qu'est l'échec est aussi fine qu'une lame de rasoir ou le temps de latence entre l'inspiration et l'expiration. Il a fallu tout construire : le port, la centrale électrique, la logistique de transports et même les routes. Du néant, il a édifié un site industriel de classe mondiale qui a coûté 20 milliards USD. A titre analogique, seuls 2 pays de l'UEMOA ont un PIB supérieur à 20 milliards de USD.

Un projet de 20 milliards dollars est en général hors de portée d'une personne physique, fût-elle la plus riche d'Afrique. Seules les multinationales et investisseurs institutionnels sont attirés par de tels projets, en raison de leur surface financière et leurs appétits pour de tels risques en raison de leur capital patient. Les raffineries de pétrole sont très risquées, en raison des conditions d'approvisionnement en pétrole brut, le niveau de fonds de roulement, la faiblesse des marges et la réglementation environnementale sur les produits finis.

Les exigences en fonds propres et assimilés de la raffinerie Dangoté avoisinent 8 milliards USD. Le projet initial aurait été estimé dans sa phase d'étude à 9 milliards. Le coût d'investissement actuel de 20 milliards de USD est le résultat de l'augmentation des coûts due au COVID et plus fondamentalement à la nature de tels projets toujours exposés au dépassement des coûts estimés, à l'image des jeux olympiques, les grands barrages, les tunnels et projets pétroliers. Les surcoûts moyens sont au minimum de 50% du coût initial, posant de sérieuses

difficultés de boucler le plan de financement en raison des exigences de fonds propres et assimilés ainsi que la rentabilité financière qui se trouve très affectée. Surmonter ces difficultés est herculéen et cela ne va pas de soi. Le temps nous le dira.

La dette est portée essentiellement par les agences de crédit à l'export comme les EXIM Bank et AFREXIMBANK, ces institutions ont l'audace de leur mandat duquel dérive leur modus operandi. Le bouclage du financement du projet signifie que l'appétit existe pour le risque africain, particulièrement pour les projets pertinents et financièrement viables. Le risque pays existe certes mais il a été accepté comme modéré pour ce type de projet. Il est à noter que les banques de développement comme la BAD et la SFI sont présentes mais à des niveaux très bas dans le schéma de financement. Une question légitime se pose : est-ce que ces banques sont adaptées pour le financement industriel qui constitue une vraie urgence en Afrique ? Ma réponse est non. Leur déclaration d'appétence aux risques et la taille de leurs allocations pour le financement non souverain exclut les grands projets de transformation des matières premières sur place. Tout projet d'envergure est hors de leur champ de financement créant une asymétrie entre le besoin de financement industriel de l'Afrique et les capacités financières existantes pour être l'investisseur d'ancrage. L'Afrique a besoin d'une institution financière dédiée au financement de l'industrie, à l'image de ce qui a été fait, avec le concours de la BAD, pour les assurances, le logement abordable, le commerce et les infrastructures. Une institution dédiée à l'appétence aux risques définie dans sa mission et les outils nécessaires pour la gestion des multiples risques.

Par Alassane BA, Ancien DG pi Africa50

ENTREPRENEURIAT FÉMININ

98,3% de femmes n'ont pas accès aux crédits bancaires

En République du Congo, la majorité de femmes entrepreneures éprouve de sérieuses difficultés à accéder aux crédits bancaires pour financer leurs unités économiques, d'après une étude réalisée par le Centre d'études et de recherche sur les analyses politiques et économiques (Cerape), présentée à la presse le 22 août à Brazzaville.



Cerape Congo

L'étude a été réalisée entre août 2023 et août 2024 par quatre chercheuses du Cerape, à savoir Geneviève Bangamboulou, Jeanne Gertrude Manda Yassé, Patricia Solange Makaya et Rhone Guyanne Mboundou, sous la direction du coordonnateur régional dudit centre, Jean-Christophe Mboundou Bazika.

L'enquête a été menée sur le thème « *Les contraintes d'accès au financement bancaire et aux TIC, une analyse de l'entrepreneuriat féminin au Congo* », sur la base des données d'une étude menée en 2017 par l'Institut national de la statistique.

Les résultats de la recherche réalisée pendant douze mois auprès d'un échantillon de femmes gestionnaires des très petites et moyennes entreprises et artisanales révèlent quelques soucis majeurs et des anomalies qui empiètent sur l'envol de l'entrepreneuriat féminin au Congo. Il ressort que 98,3% de femmes animant des unités

économiques n'ont pas accès aux crédits bancaires, un réel obstacle qui freine l'épanouissement de leurs entreprises, selon l'étude. « *Ce manque d'accès aux crédits s'explique par plusieurs facteurs : les facteurs internes et externes. S'agissant des facteurs internes, l'étude*

a relevé que 81,6% de femmes ne disposent pas de compte bancaire et 30,7% d'entre elles se retiennent à solliciter un crédit de peur que leurs unités soient hypothéquées au cas où elles n'arriveraient pas à le rembourser », expliquait Patricia Solange Makaya, l'une des chercheuses du Cerape aux médias.

La même enquête a relevé le faible niveau d'instruction, de formation et d'expérience professionnelle des femmes entrepreneures au Congo en gestion et en administration. Celles-ci, précise l'étude, manquent aussi de connaissances des structures d'appui de l'Etat en matière d'accompagnement de leurs petites et moyennes entreprises.

En ce qui concerne des facteurs externes, l'enquête relève que 38% des entrepreneures considèrent que les démarches administratives sont trop complexes. Le Cerape a noté aussi que 40,3% de ces femmes déplorent

les exigences des garanties bancaires et considèrent le taux d'intérêt trop exorbitant par rapport à leur capital. Le manque d'accès aux TIC, un autre blocus. Hormis l'inaccessibilité aux crédits bancaires, l'enquête du Cerape montre aussi que les femmes entrepreneures éprouvent également des difficultés à accéder aux techniques de l'information et de la communication. Un domaine aussi capital dans le développement des entreprises. « En ce qui concerne les TIC, les résultats obtenus montrent que 13,5% d'entreprises dirigées par les femmes utilisent l'ordinateur pour effectuer leurs opérations financières. Cela se justifie, entre autres, par leur faible niveau d'instruction, le manque de formation dans le domaine des TIC et l'ignorance de l'importance des TIC dans l'activité entrepreneuriale », a précisé Rhone Guyanne Mboundou.

« *A l'issue de l'enquête, nous avons adopté plusieurs recommandations à l'endroit des décideurs et différentes parties prenantes résumées en trois parties afin de permettre aux femmes entrepreneures d'accéder aux crédits bancaires ; d'assouplir les exigences de garantie et sensibiliser, via les médias, ces dernières aux mécanismes d'accès aux crédits bancaires* », affirmait la chercheuse Geneviève Bangamboula Mapassi.

De son côté, Jean Christophe Mboundou Bazika a fait savoir que le Cerape est un centre de recherche, un groupe d'enseignants-chercheurs de l'Université Marien-Ngouabi de Brazzaville, formé le 15 novembre 2002. Il vise à constituer un cadre viable d'échanges et de partage de connaissances entre chercheurs, à réaliser des travaux de recherche sur les questions économiques et sociales, à diffuser des résultats de recherche auprès des décideurs, afin de contribuer à l'amélioration des performances économiques publiques.


Placide Onguéné

TRANSIMEX

Integrated Logistics Provider

Your **best** logistic partner in **central Africa**

- Maritime transit
- Air transit
- Oilfield and mining
- International and national transport
- Handling
- Warehousing
- Shipping agency
- Stevedoring
- Trading
- Worldwide Express Service
- Special heavy duty transport
- Door to door
- Consolidation and deconsolidation



Cameroon (Headquarter)
Equatorial Guinea
Gabon
Congo
Central African Republic
Chad

Providing Integrated Logistics Solutions



Head Office
Port Area, DOUALA CAMEROON
P.O Box : 3191



(237) 243 00 18 28 / 243 00 36 50



info@transimex-cm.com
www.transimex-cm.com

TRANSIMEX TCHAD S.A

Hassan Djamous Airport road, between S.O.S clinics
P.O Box 674 N'djamena- Chad
Tel: 00 235 600 738 20 / 00 237 696 608 526
E-mail : infotchad@transimex-cm.com

TRANSIMEX CENTRAL AFRICA SAU

P.O Box : 2334 BANGUI
Tél : 00 236 750 399 33 / 00 237 660 862 732
E-mail : inforca@transimex-cm.com

TRANSIMEX CONGO

P.O Box: 1795 Pointe Noire
Office : 00 242 222 940 882
Fax : 00242 222 940 881
E-mail : infocongo@transimex-cm.com

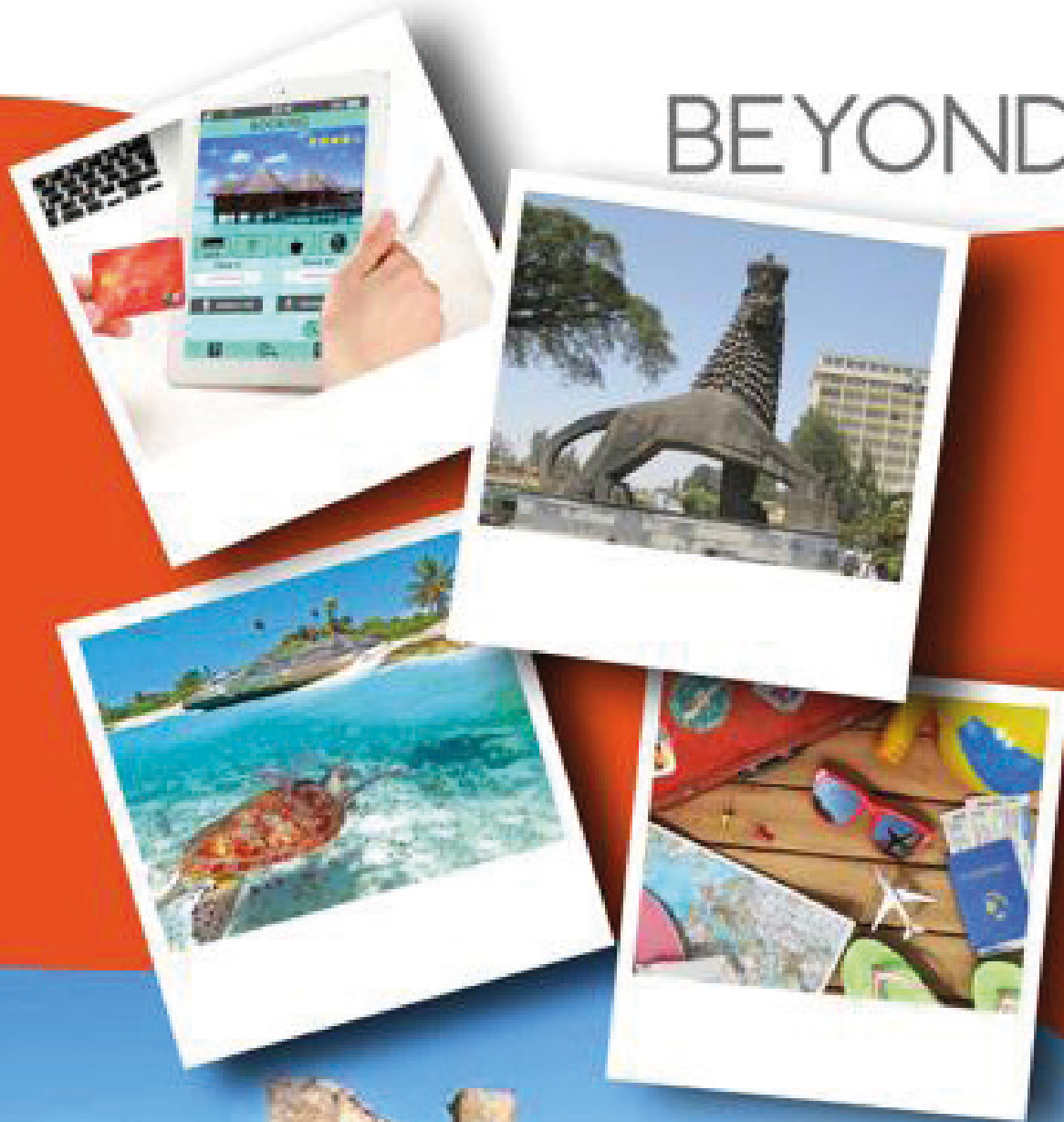




Akiba

TRAVEL SERVICES

BEYOND TRAVEL...



- ◆ Air ticket
- ◆ Travel Insurance
- ◆ Visa assistance
- ◆ Hôtel Booking
- ◆ Car rental
- ◆ Airport transfer
- ◆ Tour package
- ◆ Event Management



 +237 233 42 66 37

 +237 676 64 64 57

 +237 695 98 50 96

 Ancien Immeuble Nobra, 2e Étage, Porte 4

 servicedesk@akiba-travel.com

 www.akiba-travel.com